



Assemblée générale

Soixante-troisième session

79^e séance plénière

Mardi 7 avril 2008, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. d'Escoto Brockmann. (Nicaragua)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 122 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/63/725/Add.3)

Le Président (*parle en anglais*) : J'aimerais, conformément à la pratique établie, appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/63/725/Add.3, dans lequel le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que, depuis la publication de ses communications figurant dans les documents A/63/725/Add.1 et Add.2, le Tadjikistan a effectué les versements nécessaires pour ramener ses arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée prend dûment note des informations figurant dans ce document?

Il en est ainsi décidé.

Rapports de la Cinquième Commission

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Cinquième Commission sur les points 118, 123, 124, 139, 146, 149, 157 et 117 de l'ordre du jour.

Je prie le Rapporteur de la Cinquième Commission, M. Patrick Chuasoto, des Philippines, de

bien vouloir présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Cinquième Commission en une seule intervention.

M. Chuasoto (Philippines) Rapporteur de la Cinquième Commission (*parle en chinois*) : J'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à l'Assemblée générale les rapports de la Cinquième Commission qui contiennent des recommandations sur des questions sur lesquelles l'Assemblée devait se prononcer durant la première partie de la reprise de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale. La Cinquième Commission a tenu, du 2 au 27 mars 2009, 11 séances plénières et plusieurs séries de consultations et de consultations officieuses.

J'ai donc l'honneur de présenter le bref rapport suivant sur les travaux de la Cinquième Commission.

(l'orateur poursuit en espagnol)

Au titre du point 118 de l'ordre du jour, intitulé « Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 », au paragraphe 10 de son rapport publié sous la cote A/63/648/Add.5, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter trois projets de résolution que la Commission a adoptés sans les mettre aux voix. Le projet de résolution I est intitulé « Questions particulières relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 ». Le projet de résolution II est intitulé « Informatique et télématique, continuité des opérations et reprise après

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



sinistre : arrangements concernant le centre informatique secondaire du Siège ». Le projet de résolution III est intitulé « Plan-cadre d'équipement ».

Au titre du point 123 de l'ordre du jour, intitulé « Gestion des ressources humaines », au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/63/639/Add.1, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Au titre du point 124 de l'ordre du jour, intitulé « Corps commun d'inspection », au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/63/786, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Le rapport de la Cinquième Commission sur le point 139 de l'ordre du jour, intitulé « Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée », est publié sous la cote A/63/646/Add.1. Au paragraphe 6 de son rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de décision que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

En ce qui concerne le point 146 de l'ordre du jour, intitulé « Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan », le rapport de la Cinquième Commission est publié sous la cote A/63/787. Au paragraphe 6 de son rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Pour ce qui est du point 149 de l'ordre du jour, intitulé « Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad », le rapport de la Cinquième Commission est publié sous la cote A/63/788. Au paragraphe 6 de son rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

S'agissant du point 157 de l'ordre du jour, intitulé « Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité », le rapport de la Cinquième Commission est publié sous la cote A/63/789. Au paragraphe 6 de son rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Enfin, en ce qui concerne le point 117, intitulé « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies », le rapport de la Cinquième Commission est publié sous la cote A/63/649/Add.1. Au paragraphe 8 de son rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution intitulé « Dispositif de responsabilisation, cadre de référence de la gestion globale des risques et du contrôle interne, et cadre de gestion axée sur les résultats ». En outre, au paragraphe 9 du même rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de décision intitulé « Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure ». Ces deux projets ont été adoptés sans vote par la Commission.

Je tiens à remercier les délégations de leur coopération et à les assurer que les changements apportés à la 39^e séance plénière de la Cinquième Commission ont dûment été pris en compte et reflétés dans le projet de résolution et le projet de décision dont elles sont saisies.

Le Président (*parle en anglais*) : Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote. Les positions des délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées en commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux membres qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que :

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission ».

Je rappelle également aux délégations, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, que les explications de vote sont limitées à

10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur les recommandations contenues dans les rapports de la Cinquième Commission, j'informe les représentants que nous allons procéder de la même manière qu'à la Commission pour prendre nos décisions, sauf notification préalable contraire.

Point 118 de l'ordre du jour (suite)

Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Rapport de la Cinquième Commission

(A/63/648/Add.5)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de trois projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 10 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution I à III. Le projet de résolution I est intitulé « Questions particulières relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 63/268).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution II est intitulé « Informatique et télématique, continuité des opérations et reprise après sinistre : arrangements concernant le centre informatique secondaire du Siège ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre au vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 63/269).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution III est intitulé « Plan-cadre d'équipement ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution III est adopté (résolution 63/270).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne, qui souhaite expliquer sa position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M. Diab (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : L'explication de position de ma délégation porte sur la partie IV de la résolution intitulée « Questions particulières relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 », qui vient d'être adoptée.

Notre délégation voudrait réitérer sa position concernant le cadre logique du budget de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité. Ce cadre contient toujours des erreurs et des disparités par rapport aux principes de la budgétisation axée sur les résultats et du mandat législatif confié au Secrétariat par le Conseil.

En raison du sens des responsabilités qui anime notre pays, nous avons toujours exprimé nos points de vue aux représentants du Secrétariat s'agissant de la formulation du cadre logique. Depuis que le débat sur le cadre logique a été entamé à la Cinquième Commission en 2006, nous avons clairement décrit au Secrétariat les tentatives auxquelles se livrait l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour détourner et outrepasser son mandat par l'adoption d'un budget particulier pour ses propres besoins, et nous avons fourni des preuves à cet égard.

Les représentants du Secrétariat avaient l'habitude de faire remarquer que nos observations étaient justes et bien choisies, et ils s'efforçaient de les faire correspondre à un cadre logique. Mais devant les représentants mêmes du Secrétariat, l'Envoyé spécial du Secrétaire général a continué de faire fi de ces remarques et d'outrepasser son mandat et les principes de travail de l'ONU établis par la Charte.

Cette situation s'est poursuivie alors même que notre délégation continuait d'affirmer, sur la base de la Charte des Nations Unies, que les résultats escomptés et les indications conséquentes figurant dans le budget de l'Envoyé spécial sur l'établissement de relations diplomatiques entre États souverains étaient sans rapport avec le mandat énoncé dans la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité et constituaient une ingérence dans les affaires intérieures des États. Ils constituaient également une violation de la résolution 1680 (2006) du Conseil de sécurité, qui indique que l'instauration de relations diplomatiques entre États est par définition une question bilatérale.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général a continué de ne tenir aucun compte du paragraphe 2 de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité, qui

demande de manière claire et explicite à toutes les forces étrangères de se retirer du Liban. Cela montre bien que l'Envoyé spécial du Secrétaire général n'était ni objectif ni impartial dans sa formulation des résultats escomptés et des indications lorsqu'il établissait le budget. Son objectif était de détourner l'attention des vrais problèmes auxquels la région est confrontée, à savoir l'occupation et les pratiques israéliennes dans les territoires arabes.

Notre délégation aimerait souligner que, lorsque l'Assemblée générale a décidé de prendre note du cadre logique du budget de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité, notre pays n'a pas donné son approbation. Le Secrétariat doit tenir compte des préoccupations de notre délégation et doit appliquer honnêtement les décisions pertinentes prises par les organes de l'ONU. Nous tenons à signaler que la façon dont nous comprenons cette résolution signifie que le Secrétariat n'est pas autorisé à dépenser des ressources prises sur le budget alloué à l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité car le cadre logique n'a pas été adopté sur la base d'une budgétisation axée sur les résultats.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 118 de l'ordre du jour.

Point 123 de l'ordre du jour (*suite*)

Gestion des ressources humaines

Rapport de la Cinquième Commission (A/63/639/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution intitulé « Modifications apportées au Statut du personnel ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 63/271).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 123 de l'ordre du jour.

Point 124 de l'ordre du jour

Corps commun d'inspection

Rapport de la Cinquième Commission (A/63/786)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 63/272).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 124 de l'ordre du jour.

Point 139 de l'ordre du jour (*suite*)

Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée

Rapport de la Cinquième Commission (A/63/646/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 139 de l'ordre du jour.

Point 146 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan

Rapport de la Cinquième Commission (A/63/787)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a

adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 63/273).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 146 de l'ordre du jour.

Point 149 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

Rapport de la Cinquième Commission (A/63/788)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 63/274).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 149 de l'ordre du jour.

Point 157 de l'ordre du jour

Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité

Rapport de la Cinquième Commission (A/63/789)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 63/275).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 157 de l'ordre du jour.

Point 117 de l'ordre du jour (suite)

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/63/649/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 8 de son rapport ainsi que d'un projet de décision recommandé au paragraphe 9 du même rapport.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution et sur le projet de décision. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution, intitulé « Dispositif de responsabilisation, cadre de référence de la gestion globale des risques et du contrôle interne, et cadre de gestion axée sur les résultats », sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 63/276).

Le Président (*parle en anglais*) : La Cinquième Commission a adopté le projet de décision, intitulé « Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure », sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 117 de l'ordre du jour.

L'Assemblée générale a ainsi achevé l'examen de tous les rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie.

Point 48 de l'ordre du jour (suite)

Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement, et préparatifs de la Conférence d'examen de 2008

Projet de résolution (A/63/L.66)

Rapport de la Cinquième Commission (A/63/807)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres qu'à sa 74^e séance plénière, tenue le 23 décembre 2008, l'Assemblée générale a décidé

d'examiner le point 48 de l'ordre du jour directement en séance plénière, sous le titre B, « Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des récentes conférences des Nations Unies ».

Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/63/L.66, intitulé « Organisation par l'Organisation des Nations Unies d'une conférence au plus haut niveau sur la crise économique et financière mondiale et sur son impact sur le développement ». Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/63/L.66?

Le projet de résolution A/63/L.66 est adopté (résolution 63/277).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M. Gonsalves (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration conjointe des cofacilitateurs au nom des délégations du Royaume des Pays-Bas et de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Nous remercions l'Assemblée générale d'avoir adopté la résolution 63/277 par consensus. Depuis nos nominations récentes en tant que cofacilitateurs pour mener à terme les négociations sur les modalités et les préparatifs de la conférence des Nations Unies sur la crise économique et financière mondiale et sur son impact sur le développement, nous nous sommes employés à respecter le caractère ouvert, transparent et sans exclusive du processus, comme le prescrit la lettre du Président de l'Assemblée générale en date du 23 mars 2009. Le paragraphe 9 de la résolution traduit également ce sentiment.

Les États Membres ont tiré les enseignements des processus de négociation précédents et se sont attachés, à juste titre, à faire en sorte que ces enseignements étayent les préparatifs de notre conférence de juin. Tout au long de notre participation en tant que cofacilitateurs, nous n'avons eu de cesse d'insister sur notre analyse commune selon laquelle nombre des aspects relevant du comportement ou du pouvoir discrétionnaire de chacun ne sauraient être réglementés ou contrôlés au moyen d'ajustements sémantiques qui seraient apportés à la résolution.

Nous nous sommes engagés à faciliter et à diriger les préparatifs dans le plein respect des mandats explicites présents par les paragraphes 9 et 1 e) voulant que le processus soit dirigé par les États Membres eux-mêmes et donne lieu à un document final devant recueillir leur assentiment.

En tant que Représentants permanents d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui est une organisation intergouvernementale, il ne nous a pas été difficile de comprendre et de faire respecter le rôle de chefs de file et de décideurs des États Membres dans les préparatifs. La lettre du Président de l'Assemblée générale en date du 23 mars faisait référence au fait que les États Membres convenaient dans leur grande majorité que les préparatifs tireraient parti de la participation de groupes et d'organisations non membres invités. Nous partageons l'analyse du Président.

Le processus de négociation est conduit par les États Membres. Le document final de la Conférence devra être convenu par les États Membres et par eux seuls. La résolution ne permet aucune autre interprétation sur ce point. Nous veillerons à ce que les participants aux consultations respectent les responsabilités et rôles distincts de chacun. Nous attendons donc avec intérêt d'aider les États Membres à parvenir à un document final concerté et concis. L'interprétation que nous donnons aux termes « document final concis » reflète le désir des États Membres de produire un document final sans verbiage importé ou superflu. Le contenu du document final sera déterminé par la portée de la conférence, ainsi que le souligne le deuxième alinéa du préambule de la résolution et, en fin de compte, par l'assentiment des États Membres eux-mêmes.

Nous estimons que cette résolution est un document minutieusement calibré et équilibré destiné à recueillir l'appui de tous les États Membres. Aucun paragraphe ne doit être lu séparément des autres car une telle approche ferait oublier l'ensemble des compromis et concessions faits à ce jour de bonne foi par tous les États Membres. Nous considérons la résolution comme un tout et nous nous engageons à en respecter la lettre et l'esprit afin que la conférence de juin soit une réussite.

M. Valero Briceño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Au nom de la République bolivarienne du Venezuela, je voudrais vous exprimer, Monsieur le Président, notre gratitude

pour l'excellent travail que vous accomplissez en tant que Président de l'Assemblée générale. Nous avons pleine confiance dans votre direction éclairée. Nous sommes persuadés que vous continuerez à œuvrer pour que la conférence des Nations Unies sur la crise économique et financière mondiale et sur son impact sur le développement, qui aura lieu en juin de cette année, soit un succès.

Nous voudrions également exprimer notre reconnaissance au Groupe des 77 et la Chine, et en particulier à son président, pour l'appui décisif qu'il a apporté à cette grande conférence des Nations Unies. Nous estimons que l'unité du Groupe des 77 et la Chine est une condition indispensable pour veiller à ce que les intérêts des peuples du Sud soient reflétés dans le document qu'adoptera la conférence.

Le leader de la révolution bolivarienne, le Président Hugo Chávez Frías, a proposé que l'ONU organise un sommet mondial sur la crise financière et économique. Notre délégation auprès de l'Organisation des Nations Unies s'est donc mise au travail et a préparé un projet de résolution sur cette question. Elle a lancé de vastes consultations avec les pays membres de la Voie bolivarienne pour les peuples d'Amérique latine (ALBA) et avec tous les groupes régionaux représentés à l'ONU afin d'élaborer ce projet de résolution.

Le 11 novembre 2008, le Venezuela a présenté un projet de résolution, intitulé « La crise financière et économique mondiale et ses conséquences », publié sous la cote A/63/L.22. Il y a d'abord eu 33 pays au sein de cet organe qui se sont portés coauteurs de ce projet de résolution. Le 20 novembre 2008, le Groupe des 77 et la Chine l'ont adopté par consensus, et le 21 novembre de cette même année, ils l'ont présenté à l'Assemblée générale.

Le Groupe des 77 et la Chine se sont rendus à la Conférence de Doha sur le financement du développement, qui s'est tenue à la fin de novembre 2008, munis d'un projet de résolution commun qui appelait à la tenue d'un sommet mondial organisé par le Président de l'Assemblée générale au cours de sa soixante-troisième session. Le Groupe des 77 et la Chine ont proposé

« d'examiner les causes profondes de la crise financière et d'entreprendre un examen complet du système financier international afin de faire progresser les efforts de réforme des institutions de Bretton Woods ». (A/63/L.22/Rev.1, par. 1)

Dans la capitale de l'État du Qatar, nous avons approuvé la tenue d'une conférence au plus haut niveau sur la crise financière et économique mondiale et sur son impact sur le développement. Nous nous réjouissons tout particulièrement, Monsieur le Président, que vous ayez été choisi pour présider et organiser cette conférence, et que celle-ci se déroule précisément dans le cadre de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale. Nous nous félicitons également qu'il ait été convenu de la tenir au plus haut niveau, et nous espérons que tous les chefs d'État et de gouvernement des États Membres de l'ONU y participeront.

Nous nous félicitons également qu'il ait été convenu d'accorder un statut intergouvernemental au document final de la conférence. Le fait que l'Assemblée générale prenne une part active au débat sur la réforme du système et de l'architecture financiers et économiques mondiaux et qu'elle puisse proposer des réponses face à la crise est un fait historique que nous souhaitons souligner.

Nous apprécions, Monsieur le Président, que les facilitateurs que vous avez nommés, les Représentants permanents de Saint-Vincent-et-les Grenadines et des Pays-Bas, aient précisé – comme nous l'avons entendu il y a quelques minutes – les conditions de participation à la conférence d'entités autres que les États Membres, et qu'ils aient précisé également certains des termes de la résolution.

Les institutions de Bretton Woods, la Réserve fédérale des États-Unis et le Ministère des finances de l'Administration Bush sont les principaux responsables de la crise actuelle dont les conséquences sont catastrophiques. L'augmentation de la pauvreté, du chômage, de la faim et des inégalités sociales touche principalement les plus vulnérables, tant dans les pays en développement que dans les pays capitalistes développés.

Face à la crise, il a été proposé de recapitaliser le Fonds monétaire international (FMI) afin de consolider le monopole du crédit et de maintenir les conditionnalités. Il s'agit là d'une tentative visant à renforcer la mondialisation néolibérale et à maintenir le transfert historique des capitaux du Sud vers le Nord. C'est pour cette raison que, lorsque le Président Hugo Chávez Frías a mentionné les résultats du sommet du Groupe des Vingt (G-20), qui s'est tenu récemment, il a fait remarquer que « le FMI est salué

comme un héros salvateur alors que c'est lui le vilain qui a fait couler le monde ».

Le Gouvernement bolivarien estime que, pour parvenir à un développement vraiment humain à l'échelle de la planète et faire face à la crise actuelle, il faut mettre fin au monopole de crédit des pays du Nord et des institutions de Bretton Woods, éliminer les conditionnalités que le FMI a imposées aux pays en développement, renforcer les banques régionales telles la Banque du Sud et la Banque ALBA – récemment, au sommet des pays arabes et sud-américains, le Venezuela a insisté pour que soit créée la Banque de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole – et établir des arrangements régionaux et créer des devises régionales. Les pays de l'ALBA se dirigent vers la création du Système unitaire de compensation régionale (Sucre). Le Venezuela propose la création du pétro comme monnaie d'échange entre les pays pétrolier. Il faut souligner qu'il y a eu des progrès – dont il faut tenir compte – dans d'autres zones géographiques, comme par exemple à Chiang Mai en Asie du Sud-Est, en Afrique et dans les pays arabes.

Il faut également régionaliser les réserves monétaires, y compris la possibilité d'émettre des droits de tirage spéciaux régionaux, il faut que le dollar cesse d'être la monnaie de réserve, et il faut empêcher que les intérêts impérialistes voraces continuent d'escroquer le monde en finançant leur déficit avec la planche à billets. Nous devons nous libérer du joug du dollar.

Je voudrais, pour terminer, affirmer que le Gouvernement révolutionnaire que préside Hugo Chávez Frías voit dans cette conférence des Nations Unies l'occasion de débattre du destin du monde et d'examiner les défis auxquels l'humanité est confrontée en ce moment historique, de dénoncer les malheurs et la non-viabilité du capitalisme, de lutter contre le système économique et financier qui a des conséquences si désastreuses sur les peuples et de plaider pour la transformation structurelle de l'architecture financière et économique mondiale actuelle.

D'autres solutions sont mises en place pour le développement et le bonheur des peuples. Dans ce cadre, l'avenir imposera la solution du socialisme humaniste du XXI^e siècle, propice à la libération de l'humanité et de la nature.

Le Président (*parle en anglais*): Je tiens à présenter mes sincères remerciements à M. Kaire

Mbuende, Représentant permanent de la Namibie, ainsi qu'à M. Frank Majoor, du Royaume des Pays-Bas, et à M. Camillo Gonsalves, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, qui ont dirigé avec succès et avec une grande compétence et beaucoup de patience les débats et les négociations complexes qui ont eu lieu pendant les consultations. Je suis sûr que les membres de l'Assemblée se joignent à moi pour leur exprimer nos sincères remerciements.

Je me réjouis que les États Membres aient convenu des modalités de la conférence des Nations Unies au plus haut niveau sur la crise économique et financière mondiale et sur son impact sur le développement. Je les félicite.

Au milieu de la crise économique la plus grave depuis la Grande dépression, nous avons aujourd'hui la possibilité et la responsabilité de chercher des solutions qui prennent en considération les intérêts de tous les pays, riches et pauvres, grands et petits. C'est la mission du G-192. Parmi les nombreux processus internationaux de recherche de solutions, les décisions des États Membres de l'ONU sont prises au sein d'une structure juridiquement définie qui assure l'intégration et la crédibilité dans un cadre établi d'égalité souveraine. En somme, l'Assemblée générale est l'organe de décision international le plus universel, le plus global et le plus légitime, dont les décisions reposent sur le droit de tous les peuples de participer activement aux prises de décisions qui concernent l'ensemble de l'humanité.

Ces derniers mois et ces dernières semaines, des milliers de milliards de dollars ont été dépensés ou promis pour restaurer la confiance dans les institutions et marchés financiers. Toutefois, la confiance n'est à l'évidence pas seulement une question d'argent, elle relève également des valeurs, de l'éthique et de la justice. Les dirigeants mondiaux s'accordent largement sur le fait que la crise actuelle trouve ses origines dans l'échec de la déontologie, dans l'avidité sans limite, dans le dénigrement imprudent du bien commun et dans le déni de toute justice ou obligation sociales. Il en a résulté une concentration ininterrompue des revenus, de la richesse et du pouvoir, une instabilité accrue et un risque réel de catastrophe.

Comme les dirigeants du Groupe des Vingt (G-20) l'ont déclaré la semaine dernière, nous sommes confrontés à une crise mondiale qui exige une solution mondiale. Nous sommes tous touchés par l'effondrement de l'ordre économique et financier et

nous devons tous participer à la création d'un système économique et financier plus juste et plus durable. En convenant d'organiser la conférence des Nations Unies au plus haut niveau, les États Membres reconnaissent qu'il est d'une importance vitale de veiller à ce que tous les pays puissent prendre part pleinement et sur un pied d'égalité à la recherche collective de solutions qui répondent aux préoccupations et aux besoins de tous les pays, grands et petits.

Dans cet effort, nous devons nous appuyer sur les connaissances techniques et sur la sagesse pratique qui existent aux quatre coins du monde et dans tous les pays, quel que soit leur niveau de développement, ainsi que dans les organisations internationales, les universités, les organisations du secteur privé et la société civile. Notre travail préparatoire est en cours, mais aujourd'hui, avec l'adoption de la résolution sur ses modalités de déroulement, nous devons aborder les préparatifs de la conférence des Nations Unies de juin prochain avec un sentiment d'urgence redoublé. Avec

l'aide des facilitateurs, j'espère pouvoir soumettre à l'examen de l'Assemblée générale un programme de travail la semaine prochaine. En outre, j'inviterai les chefs d'État et de gouvernement de tous les États Membres et tous les observateurs à participer à la conférence. Je compte donc sur la bonne volonté et les bons offices des Membres pour confirmer, dès que possible, la participation de leur gouvernement au plus haut niveau.

Nous avons une responsabilité historique de prouver que le système des Nations Unies, avec à sa tête l'Assemblée générale, a la capacité et la volonté de réagir efficacement et rapidement aux menaces posées à notre communauté mondiale. Mettons-nous ensemble au travail.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 48 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 10.